

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Monsieur Le Maire,

**DEBIT DE
BOISSONS
DE**
deuxième catégorie

Je soussigné(e) : Isabelle STEFANUTO
Profession : trésorière de l'association du sou des écoles
Adresse : Le Mont
74230 SERRAVAL

ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de
boissons temporaire à Serraval (74230) à [Chef-Lieu](#)

le 22 juin 2013
à l'occasion de la fête de l'école

Pour les associations, nombre d'autorisations obtenues dans l'année : 0

Fait à Serraval, le 23 mai 2013 Signature

ARRETE DU MAIRE ARR_442013

Jean-Louis RICCHARME, Maire de Serraval,
Vu la demande ci-dessus,
Vu l'arrêté de M. Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L 3335-1 et L 3335-4
du Code de la Santé Publique,
Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L2212-4 et L 2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L3331-1 et L 3334-2 du Code de la Santé Publique,

ARRÊTE

Madame Isabelle STEFANUTO

Est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de [deuxième](#) Catégorie,
le 22 juin 2013 jusqu'à 23 heures
à Serraval au [Chef-Lieu](#) .

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :
- de sa publication le
Le Maire,
Jean-Louis RICCHARME

A Serraval, le 23 mai 2013
Le Maire,

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la Gendarmerie. La présente autorisation devra être présentée, sur leur
demande, aux agents de l'autorité.